

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
SAINTE-THÉRÈSE, QUÉBEC

EXTRAIT du livre des délibérations de la séance du conseil tenue le 28 août 2024 à 15 :30 heures.

RÉSOLUTION
2024-08-180

OBJET : Demande d'un avis ministériel – Projet de règlement N° 24-02

ATTENDU l'adoption par le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville du Projet de règlement N° 24-02 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'encadrer le redéveloppement du pôle commercial régional situé sur le territoire de la Ville de Rosemère selon des principes d'aménagement durable ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19,1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville peut demander l'avis du ministère sur la modification proposée au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

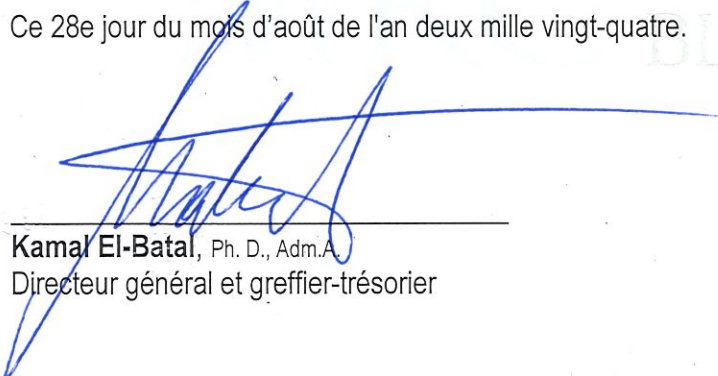
Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Saint-Thérèse
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de s'adresser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vue de l'inviter à émettre son avis sur le Projet de règlement N° 24-02 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'encadrer le redéveloppement du pôle commercial régional situé sur le territoire de la Ville de Rosemère selon des principes d'aménagement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme au livre des délibérations
(Sujette à ratification par le Conseil)

Ce 28e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-quatre.



Kamal El-Batal, Ph. D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

